

SÉMINAIRE D'ÉTUDE PRUD'HOMMES

INSTITUT RÉGIONAL DU TRAVAIL D'OCCITANIE

LES ACCORDS DÉROGATOIRES EN CONTEXTE DE PANDÉMIE ET LEURS IMPLICATIONS JURIDIQUES

Avec

JÉRÔME PELISSE,

Professeur des universités en Sociologie à Sciences Po Paris

et

CÉCILE NICOD,

Maîtresse de conférences en droit privé,
directrice de l'Institut de Formation Syndicale, Université Lumière Lyon 2

Jeudi 2 décembre 2021

Université Toulouse Jean Jaurès - Château - Salle des thèses

L'état d'urgence sanitaire a créé un contexte particulièrement propice à la multiplication des accords dérogatoires et à la mise en œuvre des règles légales supplétives instaurées par les ordonnances Macron. Un cap décisif aurait ainsi été franchi dans la remise en cause de la hiérarchie des normes juridiques et du principe de faveur, déjà amorcée depuis le début des années 1980.

Jusqu'où les accords d'entreprise sont-ils en passe de devenir prépondérants dans la mise en œuvre des règles régissant les rapports de travail ? Dans quelle mesure la multiplication des accords dérogatoires et l'instauration de règles légales supplétives ont-elles modifié les pratiques de négociation collective ? Quelles sont aujourd'hui les marges de manœuvre des organisations syndicales pour aboutir à des accords réellement protecteurs ?

Au cours de ce séminaire, les intervenants proposeront des clés d'analyse pour appréhender l'ampleur des changements en cours et de leurs effets sur la nature même du droit du travail.

Programme

Matin 9h30 - Accueil

Allocutions d'ouverture

Gisèle VIDALLET,

Présidente du conseil d'administration
de l'Institut Régional du Travail
d'Occitanie

Sylvie CONTREPOIS, Sociologue,
Maîtresse de conférences associée de
l'Institut Régional du Travail d'Occitanie

**10h00 - « La dérogation en droit du travail :
d'une histoire à ses usages »**

Jérôme PELISSE,

Professeur des universités en Sciences
Politiques à Sciences Po Paris

Débat

animé par **Eric CUGNO,**
Président de la section commerce du
Tribunal des Prud'hommes de Toulouse

12h00 - Buffet

Après - midi 13h30 - « Dérogation, supplétivité,
modalités alternatives de
négociation : l'émission du
droit du travail »

Cécile NICOD,

Maîtresse de conférences en droit
privé, directrice de l'Institut de
Formation Syndicale, Université
Lumière Lyon 2

Débat

animé par **Eric CUGNO,**
Président de la section commerce
du Tribunal des Prud'hommes de
Toulouse

15h30 - Conclusion

Gisèle VIDALLET,

Présidente du conseil d'administration
de l'Institut Régional du Travail
d'Occitanie

**Inscription obligatoire, dans la limite des places disponibles à
irt@univ-tlse2.fr avant le 15 novembre 2021 - Passe sanitaire requis**